

MAIRIE DE FAYET  
Allée de la Ringarde  
12360 FAYET

## COMPTE RENDU SE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/03/2022

Le 11 Mars 2022 à 20H30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

**Étaient présent :** Monsieur CRETTE Maxime, Madame Fabre Monique, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur COT Dominique, Madame CAZABONNE Arlette, Madame Fabre Monique, Monsieur NOUVEL Benoît

Absent excusé : Madame VRITONE Krystel donne procuration à Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND

Monsieur OLIVIER Serge

**A été nommé secrétaire de séance :** Monsieur Nouvel Benoît

### ORDRE DU JOUR

- 1- Délibération sur le projet éolien de Saint Thomas
- 2- Délibération sur l'antenne FREE
- 3- Délibération sur l'indexation des loyers communaux
- 4- Orientation budgétaire 2022, présentation projet budget sous réserve de validation des comptes administratifs
- 5- Questions diverses

#### **1. Délibération sur le projet éolien de Saint Thomas**

Monsieur le Maire indique qu'en 2018, le conseil municipal avait validé l'idée de participer avec la commune de Brusque à un parc éolien sur la forêt de Saint Thomas. Le conseil municipal de l'époque avait accepté ce projet.

Aujourd'hui Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette proposition par une délibération du conseil.

A ce stade il n'est pas question de retenir un promoteur mais uniquement valider l'idée d'intégrer de futur projet.

- **Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité l'idée d'intégrer le futur projet.**

#### **2. Délibération sur l'antenne FREE**

Monsieur le Maire indique que l'implantation n'est pas encore définie de façon définitive, il demande au conseil de reporter la délibération à plus tard.

- **le Conseil Municipal accepte ce report.**

### 3. Délibération sur l'indexation des loyers communaux

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que certains baux de l'occasion d'appartement en vigueur prévoient l'indexation annuelle des loyers à partir de l'indice de révision (référence) des loyers (IRL). La commune ne l'a jamais appliqué et un rattrapage rétroactif est envisageable.

- **Après délibération le Conseil Municipal donne à l'unanimité l'autorisation d'appliquer l'indexation à partir de janvier 2022. Aucun rattrapage rétroactif ne sera demandé.**

### 4. Orientation budgétaires 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les projets majeurs d'investissements pour 2022 :

- ✚ Remplacement de la chaudière fioul de la Mairie / école / cantine et bibliothèque par une chaudière à granulés. ➔ Financement bouclé
- ✚ Remplacement des menuiseries au presbytère de La Roque ➔ Financement bouclé à 70%, les 30 % devraient être confirmés sous peu.
- ✚ Rénovation des appartements du Presbytère de FAYET et de l'appartement se trouvant au-dessus de la cantine ➔ financement à boucler
- ✚ Achat de 2 mobil-home supplémentaire pour le camping ➔ financement à rechercher
- ✚ Rénovation du mur de soutènement de la rue de la Forge à La Roque ➔ financement à rechercher
- ✚ Salle de rangement à Fayet ➔ financement à rechercher
- ✚ Rénovation porte et sol de la mairie ➔ financement à rechercher
- ✚ mise en souterrain du réseau électrique de LA GRAVERIE ➔ Coût estimé 149 055 H.T. Ce réseau étant vétuste et dangereux, il serait pris dans le cadre de notre programme de sécurisation de réseau et financièrement à la charge du SIEDA.
- ✚ mise en souterrain du réseau téléphonique 19 000 € ➔ reste à charge de la Mairie 50 % + 2500 € de frais de câblage d'Orange soit 12 000 €
- ✚ Panneau SIL reste à charge commune 5700 €

D'autres projets secondaires pourront venir compléter ces travaux en fonction de leur nécessité ou financements obtenus

- **Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette orientation budgétaire pour 2022**

### 5. Questions diverses

La seconde tranche de photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes de Fayet est terminée.

Les résultats globaux de la qualité de l'eau potable sont affichés, sont sur le site internet de la commune, l'eau a été de bonne qualité durant 2021.

La Mairie a signé un contrat d'entretien avec la société C2A pour l'entretien annuel des bassins. Le contrat court de 2022 à 2026 inclus, cela a permis de réduire les coûts et ainsi d'économiser une année de nettoyage.

La Mairie est intervenue auprès d'Enedis pour qu'une solution soit apportée aux coupures que le village de La Roque a subies durant cet hiver. Intervention prévu le 25/03

Dominique Cot est nommé commissaire enquêteur pour la vente d'une parcelle de 6 m<sup>2</sup> à côté du château de La Roque.

**Toujours des plaintes pour des comportements d'incivilités (Excréments d'animaux, dépôts d'encombrants dans les locaux poubelles, véhicules non roulants stationnés sur l'espace public etc...), des dégradations autour du multi-services (lampadaires couchés, panneaux arrachés). Monsieur Le Maire a rencontré la gendarmerie et leur a demandé d'intervenir dès que nécessaire tolérance 0.**

Tous les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la réunion à 22H45.